

**Commune de MONTMEYRAN**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**D170328-06**

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 20

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2017

**Présents** : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Séverine GERVY, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Annabelle DUPRET (procuration à Elodie GRASSOT), Hervé HODCENT, Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET), Pierre LOUETTE (procuration à Alain TERRAIL)

**Secrétaire de séance** : Isabelle VATANT

**OBJET : Indemnités du maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide avec effet au 1er janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 37, 54 % de l'indice brut terminal.

Vote

Conseillers présents .....	15
Conseillers représentés .....	3
Ayant voté pour .....	18
Ayant voté contre .....	0
S'étant abstenu .....	0

**Pour extrait conforme**

Fait à MONTMEYRAN, le 29 mars 2017

Le Maire, Bernard BRUNET